

MAIRIE D'IZERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 15 mars 2021

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé et BELLE Sébastien.

Absents excusés : EYMARD-VERNEIN Daniel, BOSSAN Florence et ALLARD-LYONNE Julien.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 15

Julien ALLARD-LYONNE donne pouvoir à Sébastien BELLE

Florence BOSSAN donne pouvoir à Carole BAUDRU

Daniel EYMARD-VERNEIN donne pouvoir à David CHARBONNEL

I. Approbation des comptes de gestion 2020, adoption des comptes administratifs 2020 et affectations des résultats

Budget Communal :

		Fonctionnement	Investissement	Cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	517 423.96	175 341.35	
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
DEPENSES	Mandats émis	402 667.13	83 547.63	
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	114 756.83	91 793.72	
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
RESULTAT REPORTE 2019	Résultat 2019	212 772.48	-1 737.81	
	Résultat affecté au 1068	1 737.81	0.00	
	Résultat 2019 reporté	211 034.67	-1 737.81	
RESULTAT CUMULE	Résultat comptable	325 791.50	90 055.91	415 847.41

Affectation des résultats en section de fonctionnement :

Résultat global de clôture :	325 791.50
Affectation au compte de réserve (compte 1068) :	0.00
Report Total 002 :	325 791.50

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Budget de la Boulangerie :

		Fonctionnement	Investissement	Cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	5 432.73	0.00	5 432.73
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
DEPENSES	Mandats émis	180.00	0.00	180.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	5 252.73	0.00	5 252.73
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
RESULTAT REPORTE 2019	Résultat 2019	23 647.64	0.00	
	Résultat affecté au 1068	0.00	0.00	
	Résultat 2019 reporté	23 647.64	0.00	
RESULTAT CUMULE	Résultat comptable	28 900.37	0.00	28 900.37

Affectation des résultats en section de fonctionnement :

Résultat global de clôture :	28 900.37
Affectation au compte de réserve (compte 1068) :	0.00
Report à nouveau (002) :	28 900.37

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

II. Budgets Primitifs 2021

Budget Communal :

Présentation du budget primitif 2021 de la commune.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi :

Section fonctionnement :	Section d'investissement :	Total :
Dépenses : 794 045.00 €	Dépenses : 867 650.00 €	1 661 695.00
Recettes : 794 045.00 €	Recettes : 867 650.00 €	1 661 695.00

Budget de la Boulangerie :

Présentation du budget primitif 2021 de la boulangerie. Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi :

Section fonctionnement :	Section d'investissement :	Total :
Dépenses : 36 696.00 €	Dépenses : 1 733.00 €	38 429.00
Recettes : 36 096.00 €	Recettes : 1 733.00 €	38 429.00

III. Taux des contributions directes

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette part s'élève à 15.90 %.

Pour rappel les taux appliqués pour 2020 étaient: TFB : 12,88% , TFNB :37,02%

Après présentation du calcul des différentes variations des taux, et après débat, les membres du conseil municipal décident d'augmenter les taux pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 13.50 % + 15.90 % *taux départemental* : **29.40 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **37.02 %**

Vote pour : 14 Abstention : 1 (Froment) Contre : 0

IV. Subventions 2021

Associations et autres personnes de droit privé.	Montant de la subvention
AEP d'Izeron	100.00
Amicale laïque d'Izeron	200.00
Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère	100.00
Amicale des sapeurs-pompiers de St Romans	100.00
Association El Condor	100.00
Chambre de métiers et de l'Artisanat du Rhône	100.00
Comice Agricole du Sud Grésivaudan	100.00
EFMA Bourgoin Jallieu	50.00
FNACA Izeron	100.00
La Gaule d'Izeron	150.00
LETP Bellevue de Saint Marcellin	100.00
Maison Familiale Rurale de Chatte	50.00
Maison Familiale Rurale le Chalet de St André le Gaz	50.00
Radio Sud Grésivaudan	100.00
Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère	100.00
Souvenir Français Comité Royans Vercors Isère	114.00
Total	1 614.00 €

V. Marché d'extension du groupe scolaire, construction d'un restaurant scolaire

Vu le Codes Marchés Publics,

Vu la consultation pour le marché d'extension du groupe scolaire, construction d'un restaurant scolaire lancée le 21 décembre 2020 et pour une remise des offres fixée au 1^{er} février 2021,

Vu la CAO en date du 22 février 2021 et le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre, approuvant la négociation des lots et classant infructueux le lot n°09,

Vu le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre en date du 12 mars après négociation des lots 01B, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 13 et 14,

Après lecture du nouveau rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N°	Nature de la prestation	Nom de l'attributaire	Montant attribué € HT
Lot 01	Installation de chantier - gros œuvre	BLANC SAS	39 737.56
Lot 01B	Façades	ENES FACADES	5 790.00
Lot 02	Terrassements – VRD	BONIN SARL	29 976.44
Lot 03	Dallage	CHAPE 38	10 026.00
Lot 04	Charpente Bois–Couverture-Zinguerie	CMI JANNON	51 000.00
Lot 05	Menuiserie aluminium - serrurerie	VERMETAL	38 300.00
Lot 06	Cloisons – Doublages - Plafonds	FANGEAT et Associés	30 282.00
Lot 07	Menuiseries intérieures	ROUSSET Père et Fils	14 558.40
Lot 08	Electricité	GENIN Electricité	26 486.00
Lot 10	Carrelage – Faïence	CARROT JLC carrelage	9 923.48
Lot 11	Sols souples	SARL BAILLY	7 450.00
Lot 12	Peintures	SAS GAY MERY	4 534.30
Lot 13	Clôture – Portail	ESPACS	5 699.00
Lot 14	Cuisine	Cuisine Equipement Service	65 000.00
		Total	338 783.18 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour : 13 Abstention : 1 (Sarras-Bournet) Contre : 0

(M. GAGNOUD ne prend pas part au vote)

- Décide de retenir les entreprises comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- Décide de consulter à nouveau pour le lot n°9 Chauffage – Ventilation – Sanitaires resté infructueux,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents pour chacun des lots relatifs au marché d'Extension du groupe scolaire, construction d'un restaurant scolaire,
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches administratives relatif à cette affaire.

VI. Convention cadre de groupement de commandes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un objectif de rationalisation des coûts liés au marché public, la ville de St Marcellin propose aux communes du territoire et à l'intercommunalité de rejoindre ses procédures sous forme de groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une convention cadre pour un groupement de commandes permanent pour les marchés de travaux, fournitures courantes et services récurrents.

Par cette convention, Monsieur le Maire est autorisé à engager la commune pour l'ensemble des procédures lancées en groupement de commandes, à l'initiative de la commune ou non. Chaque consultation fera l'objet d'une annexe à la convention cadre, définissant l'objet de la consultation.

L'attribution des marchés lancés par le biais du groupement de commandes sera faite par une commission d'appel d'offres constituée par un représentant élu de chaque membre du groupement. Il convient donc d'élire un membre titulaire et suppléant. L'article L1414-3 du CGCT prévoit que ses membres doivent être désignés au sein des membres siégeant à la commission d'appel d'offres de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe de groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer la convention cadre de groupement de commandes permanent,
- Autorise le Maire à signer les avenants concernant les ajouts ou retraits de membres,
- Autorise le Maire à signer toute annexe à la convention cadre qui engage la commune quant à la participation à un marché public dans le cadre de cette convention,
- Décide de désigner à la commission d'appel d'offre du groupement de commandes :
 - David CHARBONNEL : membre titulaire
 - Yannick BRUN-COSME-BRUNY : membre suppléant

VII. Conseil en Energie Partagé

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

L'adhésion de la commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- De s'engager à verser à TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

VIII. Divers

- La Rivière : visite de la commune prévu le 24 avril à 10h.
- Label « Patrimoine en Isère » : le Département a proposé de classer le bâtiment de la Mairie, le préau et la fontaine en label « Patrimoine en Isère ». A délibérer au prochain conseil.
- Commission information : lundi 29 mars, bulletin communal, mise à jour de wikipédia et logo de la commune
- Réunion avec les associations : lundi 26 avril 2021

Séance close à 21h30